



Décision 2025 –18

Contrat d'abonnement pour la mise à jour de l'outil de diagnostic automobile

Le Maire,

Vu les articles L2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2 portant délégation de missions complémentaires du Conseil Municipal au Maire en date du 2 juin 2020,

Vu le règlement portant organisation interne des procédures de passation des contrats de la commande publique de la ville d'Auchel, adopté par délibération n°10 du Conseil Municipal en date du 9 mars 2022,

Considérant qu'il est nécessaire, pour assurer l'entretien du parc automobile de la commune, d'effectuer la mise à jour de l'outil de diagnostic VCI multimarque « Multi-diag 360 »,

Considérant la proposition d'abonnement d'un an, à compter du 1^{er} avril 2025, à la formule intitulée ONE+ MULTIDIAG 360 BUNDLE VL, comprenant la mise à jour automatique une fois par mois, l'accès au service après vente, la formation à l'utilisation de l'appareil de la société ACTIA pour un montant de 875 € HT par an,

Décide de signer le contrat d'abonnement, d'un an, à la formule ONE+ MULTIDIAG 360 BUNDLE VL avec la société ACTIA située 6 avenue Nicolas Conté, Business Park ZAC Le jardin d'entreprises Immeuble le Saphir – 28000 Chartres pour un montant de 875 € HT,

Informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité,

Le Maire de la ville d'Auchel et le comptable public assignataire d'Auchel sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.